

DELIBERATION N°2023- 25 /CCOG-CAB

Portant désignation du représentant de la Communauté de communes de l'Ouest guyanais, au conseil de développement du Grand Port Maritime de Guyane

L'An Deux Mille vingt-trois, le samedi dix-huit mars, à seize heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle des Délibérations de la Mairie de Maripasoula, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente

Conseillers en exercice = 44

Présents	25
Absents	19
Procurations	02
Votants	27

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 10 mars 2023.

Publiée le : 31-03-2023

PRÉSENTS :

Mme ADELAAR Esseline - M. ADOÏSSI Achille - M. ALPHONSE François - M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne - M. APAYACA Valentin - Mme BALLA Simone - M. BENTH Albéric - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - Mme CHARLES Marie-Hélène - M. DEIE Jules - M. EDWIN Moïse - M. FERREIRA Jean-Paul - M. IREMEPO Grégory - Mme KWASIBA Emeline - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - M. RQUIER Claude - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - M. SOEWA Marciano - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama - M. VALIES Patrick - Mme VOORTHUIZEN Sharon

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

-M. AGOUSSA Migill a donné procuration à M. PAPAYO Mickle
-Mme LO-A-TJON Josette a donné procuration à Mme SOBAÏMI Marie-Chantal

ABSENTS EXCUSES :

- M. AGOUSSA Migill - Mme LO-A-TJON Josette


ABSENTS :

- M. ADAM Lénäïck - Mme AFOEDINI Linda - Mme AGEILAS Sylviana - Mme BARTEBIN Barbara - M. BOISROND Ferdinand - M. CHAUMET Chris - Mme CHEN Célia - M. DOLLOUE Winston - M. FATI Gérard - Mme FJEKE Bénédicte - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - Mme SANTE Adèle - M. SELLIER Bernard - M. THOMAS Franck - M. YA Tchoua

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du **Code Général des Collectivités Territoriales**, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil. Mme Marie-Chantal SOBAÏMI est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



Ouest Guyane
un territoire, des projets, un avenir

Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Publié le 
ID : 973-249730037-20230318-DELIB202325-DE

DELIBERATION N°2023- 25 /CCOG-CAB
Portant désignation du représentant de la Communauté de communes de l'Ouest guyanais, au conseil de développement du Grand Port Maritime de Guyane

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivants ;

Considérant que le conseil de développement du GPMG est une instance importante dans la vie du port, puisqu'elle dispose d'un rôle consultatif obligatoire sur la politique tarifaire ainsi que sur le projet stratégique du port pour la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais ;

Considérant que le mandat des membres du conseil de développement du grand port maritime de la Guyane arrive à échéance le 4 septembre 2023 ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner en son sein ses représentants ;

La Présidente expose :

Conformément aux articles L.5312-11, R5312-36 à R5312-39, dispositions spécifiques aux grands ports maritimes d'outre-Mer du code des transports, il est demandé au Conseil communautaire de désigner un représentant de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais au sein du conseil de développement du Grand Port Maritime de Guyane.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide,

OUI sur la proposition de la Présidente :

Désigne M. Marciano SOEWA, 2^{ème} Vice-président comme représentant de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais au sein du conseil de développement du Grand Port Maritime de Guyane.

VOTE => Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



LA PRESIDENTE


Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Guyane dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à la Préfecture.